

15/11/2023

Salle des fêtes de Soignolles-En-Brie (77111 SOIGNOLLES-EN-BRIE)

Comité de pilotage (Copil) du Contrat de Territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue du bassin versant de l'Yerres (2021-2025)

ORDRE DU JOUR :

N°	Point à l'ordre du jour	Intervenant	Timing (Min)	heure
0.	Accueil des participants - café			10h
1.	Mot de bienvenue de M. le Président du SyAGE EPAGE de l'Yerres, M. Romain COLAS & de M. le Marie Adjoint de la commune de Soignolles-En-Brie, M. Alain BRUCHER	Romain COLAS Alain BRUCHER	10	10h15
2.	Point d'avancement du contrat de territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres et de ses Affluents (2021-2025) <ul style="list-style-type: none"> - Bilan 2022, état d'avancement des actions et bilan financier à mi-contrat (au 30/06/2023) par enjeu - État d'avancement des études structurantes - Calendrier ajusté et actions prioritaires pour 2024/2025 	Fabien ROUDIL	20	10h25
3.	Témoignages d'élus sur les actions réalisées en 2022 et à mi-contrat : <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu A : Restaurer le milieu aquatique : SyAGE EPAGE de l'Yerres (diaporama) - travaux sur le ru de la navette - plaine de Chalandray Réflexion : les travaux de restauration de continuité écologique et les conséquences sur la biodiversité et la qualité des milieux - Enjeu B : Améliorer les systèmes d'épuration - Station d'épuration de Soignolles-En-Brie et du Hameau de 	Sandrine LEFORT, SyAGE	55	10h45

	<p>Cordon par la Communauté de communes Brie de Rivières et Châteaux</p> <p>Réflexion : Impacts du changement climatique sur le dimensionnement des stations d'épuration</p> <p>- Enjeu D : Balade de territoire</p> <p>Echanges</p>	<p>Alain BRUCHER / Eric MONSCH</p> <p>Fabien ROUDIL / communication SyAGE</p>		
4.	<p>Quels impacts du dérèglement climatique sur la nappe du Champigny et ses relations avec le bassin versant de l'Yerres ?</p> <p>- Ce que l'on sait aujourd'hui et présentation du groupe de travail Champigny 2060</p> <p>Réflexion : en quoi les projets inscrits au contrat de territoire s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation au changement climatique ?</p>	<p>AQUI'Brie</p> <p>Julien VOYE</p> <p>Sandra BELLIER</p>	40	11h40
5.	<p>Dispositifs de financements</p> <p>Echanges</p>	<p>Partenaires financiers</p>	10	12h20
6.	<p>Conclusions & perspectives</p>	<p>Eric CHALAUX</p>	5	12h30

ORGANISÉ PAR : Fabien ROUDIL, animateur du Contrat de Territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue (CTEC TVB)(2021-2025) du Bassin Versant de l'Yerres

EN PRÉSENCE DE : maitres d'ouvrages dont le SyAGE et la communauté de communes Brie de Rivières et Châteaux, deux maîtres signataires du contrat de territoire

Les partenaires financiers signataires de la Charte ; Agence de l'Eau Seine Normandie, Région Île-de-France, le Département de Seine & Marne, le Département de l'Essonne.

Le partenaire technique signataire : le Département du Val-De-Marne

Les partenaires techniques : AQUI'Brie, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Île-de-France, SEME (Seine et Marne Environnement)

Cf. liste d'émargement

PRESENTS : 44

Nom	organisme	fonction	agent/élu
Maxime GABET	Département Seine & Marne - SATESE	chef de service SATESE 77	agent
Sandrine LEFORT	GEMA SyAGE	cheffe de service GEMA Yerres Réveillon	agent
Gilles CARBONNET	SyAGE	vice-président SyAGE	élu
David GUILBERT	CA VYVS	chargé mission biodiversité	agent
Joëi DIAS DAS ALMAS	Santenay	maire adjoint	élu
Christian GHIS	SyAGE / COMBS-LA-VILLE	conseiller municipal	élu
Magali PRADE	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart	Directrice de mission stratégique de contrôle des satellites du Cycle de l'eau	agent
Nathalie MARCELLE	Ozoir-La-Ferrière	assainissement	agent
Jean-Baptiste REVILLON	AESN	chef du service Marne Seine Essonne	agent
Claire GUILLOT GAUTIER	AESN	chargée d'opération	agent
Eric GLORIT	CCVB	technicien	agent
Céline VALOT	Département Seine & Marne - SATESE	Ingénieure SATESE	agent
Safiya CISSE	Département Seine & Marne - SEPOMA	Ingénieure milieux aquatiques et risques inondation	agent
Héloïse RAMBAUD	SyAGE	animatrice SAGE de l'Yerres	agent
Julien VOYE	AQUI'Brie	animateur Champigny 2060	agent
Sandra BELLIER	AQUI'Brie	modélisatrice hydrogéologue	agent
Eric MONSCH	CCBRC	Directeur service eau et assainissement	agent
Romain COLAS	SyAGE	Président	élu
Guy USSEGLIO VIRETTA	SyAGE	Vice-Président - contrat territorial et SAGE	élu
Daniel BOUVELE	Lumigny nesles ormeaux	conseiller municipal	élu
Claire MALBERNARD	Draveil	DGA DST	agent
Justine NEGREL	CCPB	cheffe de projet Eau & Assainissement, milieux aquatiques et biodiversité	agent
Marie CHOMETTE	Chevry-Cossigny	responsable projet de la commune	agent
Christian MAZIN	Chevry-Cossigny	conseiller municipal	élu
Rémi SOAVE	Département du Val de Marne CD 94	animateur CTEC	agent
Eric CHALAUX	SyAGE	Directeur des services techniques	agent
Fabien ROUDIL	SyAGE	animateur CTEC TVB du bassin versant de l'Yerres	agent
Alain BRUCHER	Soignolles-En-Brie	maire adjoint	élu
François BONIS	Région Île-De-France	chargé de mission référent Eau Seine Marne Oise	agent
Charlotte ABDOLA TROLLUX	ID 77 - SEME	conseillère zone humide et biodiversité	agent
Philippe CHARPENTIER	Limoges-Fourches	maire et Vice-Président CAMVS	élu
Guy BRANET	Villeneuve-Le-Comte	conseiller municipal	élu
TROUVE	Yerres	chef de service	agent
Romain ROBERT	CCBRC	DST	agent
Marc CUYPERS	CC Val Briard	Président	élu
Hervé CONCHON	Brie Comte Robert	responsable espaces verts	agent
Méline TELLIER	Val d'Europe Agglomération	chargée de mission GEMAPI	agent
Christophe PARISOT	CEN IDF	Directeur	agent
Jean-Paul BONVOISIN	Chaumes-En-Brie	Maire adjoint	élu
Yann BARDET	CD 91	chef de service eau	agent
Patrice SAINT JALMES	CCBRC	maire	élu
Jean-Michel EDOUARD	SyAGE	journaliste	agent
Laurent MONNIER	SyAGE	Directeur service communication	agent
Marjolaine FONTANGES	SyAGE	Assistante de direction GEMAPI	agent

ÉTAIENT EXCUSES : 16

Nom	organisme	fonction	agent/élu	
Christian FERRIER	Montgeron	conseiller municipal - VP SyAGE	élu	
Thomas CHAZAL	Vigneux-Sur-Seine	maire	élu	
Guy GEOFFROY	Combs-La-Ville	maire	élu	représenté par M.GHIS
Jean-Marc CHANUSSOT	CCBRC	vice-président CCBRC	élu	
Christine COTTE	Boussy Saint Antoine	maire adjointe	élu	
Marie-Hélène LETISSIER	Fontenay-Trésigny	DGS	agent	
Adeline BEAUNIER	DDT Seine-Et-Marne	chargée de police de l'eau - rivières, unité milieux aquatiques et prélèvements	agent	
Luc SAUVIGNON	Brie-Comte-Robert	maire adjoint	élu	représenté par M.CONCHON
Aurélie CARROGET	DRIEAT	chargée de mission changement climatique et risques hydrauliques	agent	
Annie FONTGARNAND	CROSNE	maire adjointe à Crosne et conseillère chargée de la biodiversité à la CAVYS	élu	représenté par M.GUILBERT
Stéphane SCHMID	OZOIR-LA-FERRIERE	DST	agent	représenté par Mme MARCELLE
Arnaud MASSON	VILLENEUVE-LE-COMTE	DST	agent	représenté par M. BRANET
Chantal DURAND	CD 94	vice-présidente - eau	élu	représenté par M. SOAVE
Diane CORLAY	Brunoy	responsable espaces urbains et environnement	agent	
Laurence DEPAAPE	Yerres	Direction service développement durable	agent	représenté par M.CARBONNET
Bérangère BRESCIA	SyAGE	Direction Assainissement usagers	agent	représenté par M. CHALAUX

INTRODUCTION

M. Fabien ROUDIL (animateur du CTEC TVB, SyAGE) annonce le commencement du comité de pilotage. Il remercie les participants et les partenaires financiers et techniques pour leur présence, en précisant l'objectif du comité de pilotage qui s'est réuni ce jour à Soignolles-En-Brie. Le comité de pilotage se réunit pour dresser le bilan / l'état d'avancement à mi contrat du contrat de territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue du bassin versant de l'Yerres et de ses affluents (2021-2025). Mais il s'agit aussi d'écouter le témoignage d'actions réalisées dans le cadre du contrat de territoire. Il présente rapidement l'ordre du jour et les intervenants qui vont prendre la parole.

Il donne la parole aux élus représentants la commune de Soignolles-en-Brie et le Président du SyAGE, structure porteuse du contrat de territoire.

SUJET NUMÉRO UN - Mot de bienvenue de M. Alain BRUCHER, adjoint à la mairie de Soignolles-En-Brie et de M. Romain COLAS, Président du SyAGE EPAGE de l'Yerres

M. Alain BRUCHER (Maire Adjoint de la commune de Soignolles-En-Brie), au nom de la commune de Soignolles-En-Brie adresse que celle-ci est heureuse d'accueillir les membres et les représentants du Comité de Pilotage du contrat de territoire à Soignolles-En-Brie sous le soleil pour trouver Soignolles agréable.

Actuellement, l'Yerres est sortie de son lit mineur suite aux pluies des derniers jours mais sans pour autant atteindre des niveaux rencontrés par le cours d'eau qui a débordé en 2016 sur la commune. Les projets de restauration réalisés sur la commune en 2021 jouent leur rôle aujourd'hui. Aujourd'hui, la décrue est en cours et la ville est accessible en toute sécurité.

M. Romain COLAS (Président du SyAGE), remercie la commune de Soignolles-En-Brie pour son accueil sous le soleil qui donne envie de revenir plus souvent.

La mise en œuvre du contrat se fait en cohérence avec d'autres dispositifs que le SyAGE porte également tels que le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Yerres.

M. COLAS, en profite pour remercier la présence des élus représentants de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Il fait la remarque que le bureau de la CLE s'est réuni mardi 14 novembre 2023 pour une pré-validation du PAGD et du règlement du SAGE sous l'autorité de M. GEOFFROY.

Il attire l'attention des maîtres d'ouvrages sur le suivi des travaux de révision du SAGE qui auront un impact notamment sur les règles en matière d'urbanisme.

Il rappelle que chacun soit conscient que ce SAGE a vocation à être décliné dans les documents d'urbanisme.

Trois temps aujourd'hui sont abordés :

Le premier va être consacré au bilan à mi-parcours. Il remarque la particularité de faire le bilan d'un contrat quinquennal à mi-contrat alors que celui-ci a été signé il y a un an dans un contexte COVID-19.

Le taux d'avancement du contrat est de 34% soit 24 millions d'€ HT engagés sur 68 millions d'€ HT prévus. Mais les grands projets structurants tiennent dans le calendrier et en tout cas, c'est l'objectif en partage avec les maîtres d'ouvrages.

Le bilan va pouvoir être détaillé et mettre à jour les éventuelles difficultés.

Dans un deuxième temps avec AQUI'Brie pour évoquer la situation de la nappe dans un contexte de sécheresse rencontrées les deux dernières années.

Enfin, il faudra que nous ayons un échange avec nos partenaires financiers. Il en profite pour les saluer. Le nerf de la guerre est la volonté des territoires et l'argent pour mener à bien les projets et d'avancer sur les difficultés remontées.

Il faudra trouver les voies et moyens pour lever les difficultés rencontrées :

- les délais de traitement des financements
- les difficultés de recrutement des personnels compétents pour mener à bien les projets dont le SyAGE est confrontées ainsi que d'autres collectivités partagent.
- l'explosion des coûts à laquelle chaque collectivité assiste

M. Romain COLAS redonne la parole à M. Fabien ROUDIL, animateur du contrat

SUJET NUMÉRO DEUX - Point d'avancement du contrat de territoire Eau & Climat Trame Verte et Bleue de l'Yerres et de ses Affluents (2021-2025)

M. Fabien ROUDIL (animateur du CTEC TVB) présente un récapitulatif du contrat de territoire et le contexte lié au bassin versant qui couvre plus de 100 communes, une douzaine d'EPCI et à cheval sur trois départements d'Île-de-France.

Cf. support de présentation pour plus d'éléments.

30 maîtres d'ouvrage portent des actions dans le cadre du contrat. Les actions présentées dans le contrat sont financées en priorité par les partenaires que sont l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Île-de-France, les départements de l'Essonne et de Seine & Marne.

Deux maîtres d'ouvrages sont signataires de la charte d'adaptation au changement climatique le SyAGE et la Communauté de Communes Brie de Rivières et Châteaux.

Il est aussi réalisé une coordination avec les CTEC voisins : CTEC Baignade en Seine-Essonnienne et CTEC Val de Marne notamment. Il existe sur le territoire un CTEC pour la nappe lui-même porté par AQUI'Brie et un CTEC pour les captages portés par le syndicat S2e77.

M. Fabien ROUDIL présente le bilan et l'état d'avancement au 30 juin 2023.

Pour le bilan de l'animation du contrat : 19 maîtres d'ouvrages ont été rencontrés en 2022.

Pour l'animateur présent depuis un an et demi sur le territoire ça lui a permis de rencontrer l'ensemble des maîtres d'ouvrages et de prendre connaissance des projets du territoire.

Il rappelle que dans le contrat, quatre enjeux principaux sont concernés : la restauration du milieu naturel, l'amélioration de la qualité de l'eau, la maîtrise du ruissellement, la communication/sensibilisation.

161 actions sont inscrites dans le contrat avec un montant total prévisionnel de 68 millions d'euros HT.

Le bilan quantitatif de l'eau est présenté. Fabien rappelle qu'il donne ces éléments pour donner des repères contextuels. L'année 2021 a été pluvieuse, l'année 2022 a été sèche, l'année 2023 est sèche jusqu'à Octobre 2023. Sur les cinq dernières années, on observe une pluviométrie de 727 mm sur le bassin versant.

Le bilan qualitatif présente une qualité moyenne à mauvaise pour les paramètres physico-chimique et moyenne à mauvaise pour la qualité biologique. Des pesticides sont surveillés. L'enjeu d'améliorer la qualité de l'eau est important.

AQUI'Brie a accompagné les communes dans la démarche zéro phyto. On observe 96% de diminution de quantité de produits appliqués depuis le diagnostic initial.

Sur le diaporama présentant le calendrier du contrat avec le repère du mi-contrat, sont représentées les études structurantes.

Parmi celles-ci, l'étude affluents pour la DIG entretien et la priorisation des restaurations des affluents a terminé la première phase du diagnostic. La déclinaison du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est en cours. On vient de terminer les 2e ateliers de concertation par secteur mardi 14 novembre 2023. La participation est bonne, satisfaisante et constructive sur cette dernière étude. L'objectif est la définition du plan d'actions pour l'année 2024. Un Comité de pilotage est prévu pour la semaine du 12 ou 18 mars. La date exacte sera précisée et transmise prochainement.

Le Schéma Directeur des zones humides est prévu pour 2024 avec une attribution du marché en janvier.

La maîtrise du ruissellement est un enjeu important sur le territoire. Il rappelle que c'est une question qui se traite à l'interface du grand cycle et petit cycle de l'eau. L'étude qui va être portée par le SyAGE à travers le budget du SAGE va être lancée pour le deuxième semestre 2024. Le lien avec les EPCI est attendu pour l'année 2024 notamment avec les Schémas directeurs d'assainissement et d'eaux pluviales.

Au 30 juin 2023, 31 actions prioritaires ont été engagés sur 90 actions inscrites au contrat de territoire. Plus largement, 58 actions au total (actions prioritaires + actions complémentaires) sur les 161 inscrites au contrat.

Le taux d'avancement des montants engagés du contrat est de 34% à mi-contrat. À la fin de l'année 2023, on devrait atteindre les 40% engagés.

Pour témoigner de l'enjeu restauration du milieu naturel par le SyAGE, Sandrine Lefort va présenter une action en cours sur la plaine du Chalandray sur le ru de la navette.

La partie assainissement est plus avancée en début de contrat notamment sur les stations d'épuration. La partie restauration du milieu naturel sera plus importante dans la deuxième partie du contrat de territoire.

Pour le cofinancement des projets en subventions, on constate une moyenne de 51% d'aides financières par les partenaires sur le contrat en 2021, ce qui correspond à un taux d'aide moyen pour les actions du contrat. Certaines actions sont plus aidées que d'autres selon les politiques de financement de partenaires.

M. ROUDIL présente plusieurs actions attendues dans les différents enjeux (**Cf. support de présentation**) tels que les projets d'eaux pluviales à la source, les solutions fondées sur la nature. Il précise que des partenariats récents ont été réalisés avec l'ONF sur la gestion des espèces envahissantes sur les mares par exemple.

Pour le SyAGE, le Schéma Directeur des eaux pluviales est prioritaire et attendu pour 2024/2025 et pour les EPCI, les Schémas Directeurs d'Assainissement et d'Eaux pluviales sont lancés. Il y aura besoin d'un échange entre ces études et l'étude ruissellement qui pourra être facilité grâce à l'animation du contrat de territoire et du SAGE de l'Yerres.

La balade de territoire sur les continuités écologiques réalisée avec la cellule animation et communication du SyAGE sera renouvelée en 2024 au printemps ou à l'automne. La thématique abordée sera sur la qualité de l'eau.

M. Fabien ROUDIL met l'attention sur le fait que le service communication du SyAGE pourra faire le relai des actions réalisées par les maîtres d'ouvrages sur le territoire.

M. ROUDIL présente les intervenants qui vont témoigner des actions réalisées.

SUJET NUMÉRO TROIS - Témoignages d'élus sur les actions réalisées en 2022 et à mi contrat :

Enjeu A : Restaurer le milieu aquatique : SyAGE EPAGE de l'Yerres (diaporama) – travaux sur le ru de la navette – plaine de Chalandray

Mme Sandrine LEFORT (cheffe de la gestion des milieux aquatiques sur l'Yerres et le Réveillon au sein du SyAGE) informe que le projet présenté lors du précédent comité technique avance bien. Aujourd'hui, on évalue à environ 50% la réalisation des travaux.

Cf. support.

La plaine de Chalandray qui accueille un centre équestre ne remplit pas actuellement toutes ses fonctions La plaine d'expansion de crue n'était pas optimisée, et il est appauvri en biodiversité.

Le ru de la navette était jusqu'à aujourd'hui canalisé sur une grande portion, il a été recalibré à plusieurs reprises dans le passé. Le projet du SyAGE consiste en la réouverture du ru, la modification de son tracé pour le remettre en fond de vallée, l'amélioration de la reconnexion à l'Yerres. Il est notamment prévu le façonnage du nouveau lit qui fera 25 m de large de haut de berge à haut de berge, ce qui est important sur le secteur. Il est prévu également la mise en place d'un substrat de granulométrie adapté pour que le lit puisse travailler par lui-même avec cette nouvelle granulométrie. Tous ces éléments ont pour objectif d'augmenter la biodiversité des milieux humides.

Le projet prévoit également la réouverture au public avec la création d'un cheminement piéton parallèle au cours d'eau. Le projet prévoit également des aménagements connexes pour pérenniser l'activité du centre équestre : (système de clôture, ouvrage de franchissement, passage à gué pour le passage d'un tracteur).

Le projet a rencontré une phase de négociation et de compensation importante avec le centre équestre.

Mme. Sandrine LEFORT invite les participants à venir sur le terrain pour mieux se rendre compte du passage du ru ouvert et du remblai du ru canalisé.

Cf. photos

L'étude de maîtrise d'œuvre a duré 3 ans. Des conventions ont dû être passées avec les privés dont le centre équestre. L'emprise du projet a également été acquise.

L'arrêté d'autorisation pour la réalisation des travaux a été obtenu le 24 Février 2023, les travaux ont commencé en juillet avec l'entreprise CDES et le maître d'œuvre BIOTEC. 5 mois de travaux sont prévus pour une fin des travaux estimée pour la fin d'année. Le projet n'est pas à l'abri d'une suspension des travaux en fonction des intempéries étant donné que le site se trouve en plaine inondable.

Pour le coût des travaux, il est de 2 millions d'€ dont un gros poste de dépense lié aux terrassements.

Le cofinancement est réalisé avec une participation des ENS du département de l'Essonne, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du département de l'Essonne.

Cf. photos

M. Fabien ROUDIL pose une question par rapport à la thématique mis en avant lors de ce Copil. Les projets menés par le SyAGE ont-ils un impact sur l'enjeu d'adaptation du changement/dérèglement climatique ?

Mme Sandrine LEFORT répond que ça a un impact. Déjà, on remet à ciel ouvert un cours d'eau canalisé et on recrée des îlots de fraîcheur.

M. Eric CHALAUX (Directeur des services Techniques du SyAGE) répond qu'en plus, la capacité à atténuer les inondations est augmentée, que l'eau prend la place dans le milieu naturel. Le SyAGE porte d'autres projets de ce type tels que le ru de Choigny à Santeny, le ru de Villemeneux à Brie-Comte-Robert.

Question de **Mme Safiya CISSE (service SEPOMA du Département Seine-Et-Marne)** : En terme de procédure vis-à-vis des services de l'Etat, le projet est-il passé en déclaration ou autorisation ?

Mme Sandrine LEFORT répond que le projet répondait à la rubrique 5.5.3.0 (D). Le système déclaratif a permis d'aller plus vite.

Mme Safiya CISSE : Comment les choix de travaux ont-ils été faits?

Mme Sandrine LEFORT répond que ça a été fait principalement en fonction de la topographie du site.

Mme Safiya CISSE : Il y a eu de l'acquisition foncière ?

Mme Sandrine LEFORT répond par l'affirmative, le SyAGE a acquis plusieurs parcelles. Toute l'emprise du ru est en cours d'acquisition.

Un dédommagement important pour le centre équestre a été prévu avec des mesures compensatoires pour l'exploitant qui ne peut pas utiliser les parcelles pendant les travaux.

Enjeu B : Améliorer les systèmes d'épuration – Station d'épuration de Soignolles-En-Brie et du Hameau de Cordon par la Communauté de Communes Brie de Rivières et Châteaux (CCBRC)

M. Eric MONSCH (directeur du service Eau & Assainissement de la Communauté de Communes Brie-De-Rivières et Châteaux)

La CCBRC a la compétence Eau & Assainissement depuis août 2017 sur la commune de Soignolles-En-Brie.

L'an dernier, la CCBRC a fait la présentation de la station d'Argentières-En-Brie qui utilise le procédé de traitement des eaux sur les lits plantés de roseaux.

La station du Hameau des Etards à Ozoir le Voulgis va suivre.

Sans l'aide des élus des communes concernées, ces projets sont difficiles à mettre en place.

M. Alain BRUCHER (commune de Soignolles-En-Brie) nous apprend que la station initiale a été mise en service en 1975. Dès le début des années 2010, il a été envisagé de mettre en conformité la station d'épuration.

La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) date de 2013 pour acquérir le terrain un peu plus éloigné mais en zone A. L'exploitant a posé des difficultés. L'accord de l'achat du terrain a été fait en 2017. La CCBRC a repris ce projet.

Des rejets dans l'Yerres, des sensibilités aux pluies. Le réseau EP rejoint la rivière.

Sur la station historique, on observe des dysfonctionnements. De plus, la station est en zone inondable.

Les lits de sables sont abandonnés au profit de bâches drainantes qui stockent les eaux usées.

La station va être reconstruite.

M. Eric MONSCH rappelle que l'étude de faisabilité a débuté en 2012.

Les travaux sur la station d'épuration ont démarré en 2023.

Les travaux sur le réseau de transfert sont achevés hormis le poste de refoulement de Cordon dont les travaux sont prévus en 2024.

Le projet répond à des enjeux avec des contraintes. Un bassin de stockage des eaux de pluie est prévu, plus un poste de refoulement. La continuité de service est assurée avec la construction du bassin d'orage à l'endroit de la station actuelle. Une insonorisation du local et le traitement des odeurs est prévu.

Plusieurs contraintes sont à prendre en compte pour construire dont le sous-sol (études géotechniques), la localisation du site en zone inondable, le retrait-gonflement des argiles, le périmètre de protection des monuments historiques avec les prescriptions d'Architecte des Bâtiments de France (ABF) à prendre en compte, construire un linéaire de réseau de transfert important. De plus, il faut également amener les réseaux (ENEDIS, ...) avec la traversée des parcelles. Les contraintes à prendre en compte sont liées à l'accessibilité et au transport. Les travaux des projets sont une opportunité pour en profiter pour refaire les canalisations d'eau potable.

Le débit de référence de la station est de $918 \text{ m}^3 \cdot \text{j}^{-1}$

La station créée a une capacité de 1900 équivalent habitant (EH).

Cette capacité plus importante n'est pas adaptée à la filière avec lits plantés de roseaux. La filière boue activée a été choisie. Ce procédé consiste en une aération prolongée. C'est-à-dire qu'il s'agit de bassins en béton où les bactéries sont en suspension et où l'on apporte de l'oxygène avec une aération forcée. La décantation de la boue se fait ensuite avec une étape de clarification avant un rejet dans l'Yerres.

L'inconvénient est que l'intégration se fait un peu moins bien dans le paysage.

L'avantage est la maîtrise du traitement pour l'azote et le phosphore.

Le rendement attendu est de 80 à 90% pour chacun des paramètres qui caractérisent la pollution des eaux usées.

Pour la partie financière, le montant global de l'opération est de 6 millions d'€ HT,

Près de 60% d'aide par l'agence de l'eau (3,3 millions d'€ HT) et le département Seine & Marne.

La mise en service est prévue pour mi-2024.

Les prestataires pour la partie travaux STEP et le bassin d'orage sont SOGEA EST BTP/SOGEA IDF, GOSSIAUX et SAP2i.

Le prestataire pour l'opération travaux est SETA ENVIRONNEMENT.

La maîtrise d'œuvre pour la STEP et le bassin d'orage est assuré par ARTELIA.

La maîtrise d'œuvre pour l'opération réseau est assuré par ICAPE.

M. Alain BRUCHER précise la contrainte de conserver la circulation au milieu de Soignolles-En-Brie.

Il complète qu'il y a également un engagement d'un projet de construction de réseaux séparatifs sur la rue de Coubert. Le nouveau réseau d'eaux usées a raccordé des nouveaux propriétaires.

Cf. Présentation.

M. Marc CUYPERS (Président de la communauté de communes de Val Briard) demande quel est le prix de l'eau sur Soignolles-En-Brie? Vu le coût des travaux, si cela va impacter le prix de l'eau sur la commune.

M. Romain ROBERT (Directeur des services techniques de la Communauté de Communes Brie de Rivières et Châteaux) précise que la question est compliquée. La CCBRC a pris la compétence en 2017. Le prix de l'eau à l'époque était d'environ 5€ TTC le m³ (dans la moyenne départementale). À la projection en 2030, on sera à 10€ TTC le m³ (sans prise en compte des redevances de l'agence de l'eau). On double le prix de l'eau en 15 ans.

M. Maxime GABET (chef du service SATESE pour le Département de Seine-Et-Marne) précise que le prix de l'eau était de 5.53€ le m³ TTC l'année dernière sur Soignolles-En-Brie. Il est de 5.40€ TTC le m³ à l'échelle du département de Seine-Et-Marne. Le prix de l'eau ne va cesser d'augmenter. C'est une réalité qu'il faut communiquer aux usagers. Il faut faire comprendre au public qu'il y a des enjeux au niveau de l'assainissement et que ces enjeux vont mobiliser de l'argent. M. GABET invite à consulter le site du département qui a des informations.

M. Jean-Baptiste REVILLON (chef du service Marne Seine Essonne) indique qu'à ce jour on ne peut pas présenter une idée très précise de la réforme sur le prix de l'eau. Le prix actuel n'est pas représentatif pour atteindre les objectifs et des efforts à réaliser pour préserver les milieux aquatiques.

M. Guy USSEGLIO (Vice-Président du SyAGE délégué contrat et SAGE de l'Yerres et Président d'un syndicat d'eau potable sur Tournan Gretz) précise qu'il faut absolument que les réseaux soient améliorés. Si on veut tout bien faire, il faut que les gens s'attendent à avoir une augmentation du prix du petit cycle de l'eau de 50 à 60%.

M. Alain BRUCHER (Maire Adjoint de la commune de Soignolles-En-Brie) précise que pour rassurer les habitants de Soignolles-En-Brie, le prix de l'eau va augmenter à l'échelle de la Communauté de Communes Brie de Rivières et Châteaux et pas seulement à l'échelle de Soignolles-En-Brie (donc ce sera adapté et progressif jusqu'en 2030, les habitants de Soignolles ne vont pas tout payer).

Enjeu D : Balade de territoire

Cf. photos du support de présentation

M. Fabien ROUDIL présente la balade de territoire sur les continuités écologiques qui a été réalisé le 20 septembre 2023. Cette dernière qui a rassemblé près de 60 élus et agents a été une réussite pour s'approprier les projets des enjeux de continuités écologiques du territoire. Une nouvelle balade de territoire sera organisée au printemps ou à l'automne 2024 sur la thématique de la qualité de l'eau.

M. Fabien ROUDIL invite les intervenants de l'Association AQUI'Brie pour donner au Copil un éclairage sur la nappe du Champigny et les impacts du dérèglement climatique et les relations avec le cours d'eau de l'Yerres.

SUJET NUMÉRO QUATRE - Quels impacts du dérèglement climatique sur la nappe du Champigny et ses relations avec le bassin versant de l'Yerres ?

Le support de présentation comportant des données issues de travaux scientifiques en cours n'ayant pas amenées de publications, la diffusion reste confidentielle pour le moment.

Les éléments que nous retiendrons de la présentation sont les suivants.

M. Julien VOYE (animateur du Champigny 2060) présente l'Association AQUI'Brie créée pour étudier et protéger la nappe de Champigny qui est utilisé principalement comme ressource pour l'eau potable (92.3%). Le territoire de la masse d'eau concernée s'étend sur 2600 km², 3 départements, 221 communes, 930000 habitants.

Crise de la qualité dans les années 1990. La gestion collective de la nappe a conduit à la création d'AQUI'Brie. La nappe est menacée par les nitrates, par la diversité des produits phytosanitaires, par l'augmentation des pompages par l'augmentation de la population du territoire. Le besoin en eau potable du territoire augmente.

Un projet collaboratif soutenu par l'agence de l'eau, Champigny 2060 est mis en place pour prendre conscience des impacts du dérèglement climatique et de l'aménagement du territoire sur la nappe du Champigny.

Il existe un état des lieux partagé, des ateliers semestriels. Le modèle du Champigny est piloté par Sandra BELLIER.

Il en profite pour inviter les participants au Copil à venir à l'Atelier le 18 décembre après-midi à Provins.

Cette organisation en plénière est en relation avec des groupes techniques pour aller à la rencontre des solutions proposées :

- groupe de travail sur la réutilisation des eaux usées traitées (REUT), où on se pose les questions : où se trouve les ressources d'eaux alternatives? d'en évaluer la pertinence à quel coût et par quels moyens ?
- un groupe de travail sur l'irrigation copiloté avec l'organisme unique de gestion collective (OUGC) porté par la chambre d'agriculture sur le territoire
- un groupe de travail sur les eaux pluviales sur les Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) pour les industriels.

Mme Sandra BELLIER (modélisatrice, hydrogéologue, AQUI'Brie), présente les solutions envisagées testées avec le modèle de la nappe avec des hypothèses d'aménagements.

Sur la REUT, cette problématique a été testé sur Presles-En-Brie, sur l'aval de la Marsange. La Marsange est un affluent de l'Yerres.

2000 à 2500 m³/jour ne seraient pas restitués au modèle. Les résultats du modèle donnent un débit supérieur à 50 L.s⁻¹ quand on maintient les rejets, on est à 20L.s⁻¹ si on retire ces rejets en période d'étiage entre septembre et novembre. La conséquence en étiage, la REUT n'est pas pertinente sur cette partie car elle entraîne une diminution des débits du cours d'eau.

Pour les retenues d'eaux de drainage, le ru Avon a été choisi car le bassin versant présente une couche marneuse importante. Actuellement, il existe deux retenues. Le bassin s'y prête car il existe des réseaux de drainage. Le sol s'y prête et reste intéressant en terme de coût.

Le système ne restitue pas au milieu.

D'après les dires d'agriculteurs, le modèle a été renseigné.

Test avec 10 structures : conséquences sur le ru d'Avon : Au niveau des débits, le modèle simule qu'à des moments, le ru d'Avon n'a plus d'eau. Les conséquences de la création de ces retenues sont de créer/accroître des assecs ou de prolonger les étiages.

Les premières crues hivernales seront stockées.

L'objectif est de créer des règles de gestion si on met une, deux ou trois structures.

Mme Sandra BELLIER présente la réflexion, un éclairage scientifique sur le changement climatique et ce qui nous attend.

Le CERFACS, réalise un travail scientifique en cours. La diffusion reste confidentielle en attente de publications.

5 trajectoires de modèles climatiques avec paramètres socio-économiques sont étudiées (croissance, ...). Les modèles sont différents certains sont performants sur le couplage atmosphère/Océan, calotte polaire, ...Les modèles sont testés aussi sur le passé pour avoir un retour sur la performance du modèle.

Le CERFACS agrège les données à l'échelle du territoire.

Un consensus (où les modèles convergent) se trouve sur le paramètre Température :

Le nombre de jour dans l'année où la température sera supérieure à 25° va augmenter.

On observe actuellement de 10 et 15 jours par mois en période estivale (juillet/août), des futures projections nous amène à une augmentation de la température au printemps et à l'automne et de 15 à 20 jours en (juillet/août) en 2060.

On s'attend à 65 jours par an en 2060 où la température sera supérieure à 25° et 110 jours par an en 2100 contre 37 jours par an actuellement.

Le nombre de grand gel inférieur à -5°C qui participe à la lutte contre les maladies et les nuisibles va diminuer.

L'évapotranspiration (ETP) va augmenter, ce qui va intensifier les périodes de sécheresse par une demande par les plantes plus élevées. Ceci va impacter l'agriculture. Actuellement, on mesure une ETP de 682 mm, celle-ci. La projection s'attend à une ETP de 750 mm en 2060 et de 870 mm en 2100.

Pour la nappe de Champigny, la variable la plus importante est la pluie mais c'est aussi le paramètre le plus compliqué à estimer. Le climat actuel est tempéré.

Pour les précipitations, elles devraient être plus importantes en hiver moins importante en été mais il n'y a pas de tendance pour les autres saisons, il peut y avoir des printemps pluvieux et des automnes pluvieux. On peut s'attendre à des événements de pluies plus intenses surtout aux intersaisons et des périodes de sécheresses plus accentuées.

Le dernier paramètre sont les prélèvements.

Un des objectifs des ateliers a été de se rendre compte de l'impact de ce facteur sur la nappe.

S'il n'y avait pas de prélèvements, les niveaux de la nappe auraient été beaucoup plus hauts. La nappe de Champigny aurait alimenté davantage l'Yerres ce qui n'est pas forcément le cas actuellement.

Si on augmente les prélèvements, on obtient un état quantitatif beaucoup plus dégradé.

Julien VOYE indique que la bonne nouvelle est que l'on peut jouer sur le paramètre prélèvement pour gérer et s'adapter à un climat moins favorable.

AQUI'Brie présente une carte où la nappe alimente l'Yerres et inversement. La nappe alimente l'Yerres sur la partie aval de Boussy Saint Antoine à Brunoy.

Sur l'Yerres médian, entre Ozouer-Le-Voulgis et Combs-la-Ville, la nappe est au-dessous de l'Yerres, l'Yerres alimente la nappe. Il y a des enjeux de qualité sur la nappe sur ce secteur.

Si on augmente les prélèvements, l'Yerres va alimenter davantage la nappe et les débits seront plus faibles.

Julien VOYE présente deux scénarios co-construits avec les acteurs du territoire :

Les tables des participants se sont prononcés sur l'acceptabilité des arrêtés de restriction sécheresse de zéro à deux (selon les tables) pour une période de 10 ans.

Les deux scénarios sont (1) le recours à la nappe et (2) la réduction des prélèvements.

Le niveau moyen des cinq dernières années à Montereau est indiqué pour avoir un repère (piézomètre de référence).

Bréant est un piézomètre à l'aval de l'Yerres qui donne également une information sur le niveau de la nappe.

L'état quantitatif se dégrade au fil du siècle (augmentation de 20% en période hivernale et diminution de 30 à 50% en période d'étiage et allongement de l'étiage jusqu'à 6 mois d'ici 2100). L'alternance serait beaucoup plus rapide.

Les modèles sont testés dans le passé pour voir si les résultats sont pertinents.

L'un des moyens d'agir est de mieux gérer les prélèvements lors des périodes critiques.

Mme Sandra BELLIER présente une carte des échanges entre la nappe du Champigny et la rivière de l'Yerres. Selon les secteurs et le niveau de la nappe, c'est la nappe qui alimente la rivière et inversement.

M. Julien VOYE rappelle ce qu'il faut retenir de la présentation. À savoir que sur le territoire du bassin versant avons un levier pour nous adapter au changement climatique qui sont les prélèvements d'eau sur la nappe du Champigny.

Les solutions sans regrets permettent de faire des économies où on peut en faire. Il y aura des coups durs mais ces solutions permettent d'en limiter les effets.

Certains aménagements peuvent être adaptés localement.

Mme Sandra BELLIER (AQUI'Brie) répond qu'il n'y a pas de sens à uniformiser les solutions sur l'ensemble du territoire que les solutions doivent être adaptées au contexte local.

M. François BONIS (Réfèrent Eau, chargé de mission Seine Marne Oise du service nature et biodiversité de la Région Île-De-France) demande ce que dit la réflexion à 2060 de l'état qualitatif ?

Mme Sandra BELLIER (AQUI'Brie) répond que ce n'est pas un thème encore regardé pour le moment mais que ça le sera plus tard. Ça dépend de beaucoup de paramètres (intrants, ...), des transferts. À partir des scénarios donnés, on pourra travailler dessus.

Ce sera abordé dans un second volet.

M. Eric CHALAUX (Directeur des Services Techniques du SyAGE) demande dans la simulation avec les drainages sur le bassin versant de l'Avon quelle surface est représentée ?

Mme Sandra BELLIER (AQUI'Brie) répond qu'il n'y a pas de chiffres techniques et que c'est l'ensemble du bassin versant de l'Avon qui est drainé.

M. Eric CHALAUX : est-ce que vous rentrez dans les modélisations des mesures par rapport aux zones humides, aux milieux restaurés, la ripisylve ?

Mme Sandra BELLIER répond que de façon indirecte oui, mais peut-être pas d'étude des conséquences directes de ces opérations sur la quantité d'eau. On reste en attente de chiffres techniques. Par ailleurs, le MOS sera pris en compte dans le prochain atelier Champigny 2060.

Des tests de sensibilité seront présentés le 18 décembre pour les conséquences de l'urbanisation sur la ressource en eau avec l'impact sur la recharge en fonction de la surface imperméabilisée et désimperméabilisée.

SUJET NUMÉRO CINQ - Dispositifs de financements - Echanges

M. Fabien ROUDIL invite Monsieur Jean-Baptiste REVILLON, nouvel interlocuteur et responsable sur le territoire pour l'agence de l'eau à se présenter. Il rappelle les difficultés rencontrées sur le terrain sur des délais d'instruction lors de la rencontre des maîtres d'ouvrages (qui accentue les difficultés d'avance de trésorerie pour les maîtres d'ouvrages à l'amont du territoire). Il interroge M. REVILLON s'il peut rassurer les maîtres d'ouvrages sur ce point sur l'année à venir.

M. Jean-Baptiste REVILLON (chef du service Marne Seine Essonne) arrivé à son poste au mois de Mars 2023. Il est responsable d'un service de 12 personnes. Il y a eu beaucoup de changement au niveau des ressources humaines ces deux à trois dernières années à l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Aujourd'hui, ça se stabilise et il précise qu'ils vont peut-être avoir du renfort. Il s'engage à ce que les délais de communication, de réponses pour les demandes de subventions soient raccourcis. Il salue le travail mené dans le cadre du contrat de territoire et notamment tous les travaux réalisés. Ainsi, il se félicite que l'agence ait signée ce contrat qui arrive à l'objectif

de 40% en fin d'année 2023. Il encourage les maîtres d'ouvrages présents à ce Copil à poursuivre les efforts car les objectifs sont ambitieux.

Peu de cours d'eaux sont en bon état en région parisienne. Néanmoins, il y a des objectifs d'amélioration et la première source de pression pour le bon état est écologique. Il est d'autant plus important de travailler sur la géomorphologie des cours d'eau, la restauration des zones humides qui sont des solutions sans regret. Ces solutions s'intègrent dans la stratégie d'adaptation au changement climatique.

La stratégie d'adaptation au changement climatique a été votée par le comité de Bassin fin octobre et peut être consultée sur le site de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Il est important de communiquer sur ces enjeux auprès des administrés. Réduction des prélèvements sur les consommations d'eau potable, pour l'industrie et une stabilisation des prélèvements pour l'usage agricole. La ressource sera de plus en plus rare.

Il salue aussi le travail mené par AQUI'Brie que l'agence de l'eau s'engage à accompagner également.

M. Fabien ROUDIL invite les partenaires financiers à intervenir pour profiter de l'assemblée pour communiquer des informations à faire connaître au Copil.

M. François BONIS (Réfèrent Eau, chargé de mission Seine Marne Oise du service nature et biodiversité de la Région Île-de-France) signale qu'il n'y a pas beaucoup de demandes de subventions pour des projets d'eaux pluviales dans le centre du bassin versant. Il rappelle que la région peut financer en partie ces opérations. Cela peut notamment aider pour les opérations 'cœur de ville' signalées au début du Copil.

Il informe de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) d'Île de France Nature qui peut aider aussi les études et de ce que, à travers le Plan Vert, Île de France Nature peut de nouveau aider les acquisitions foncières à l'occasion d'extension ou de création d'espaces verts. **Maxime GABET (chef du service SATESE pour le Département de Seine-Et-Marne)** informe que le département de Seine-Et-Marne a mobilisé cette année 2023 plus de 10 millions d'€ sur ces thématiques dont une partie sur le secteur de l'Yerres. Le contrat mobilise beaucoup d'argent pour mener des actions. L'enveloppe budgétaire du département va être impactée du fait de la crise du logement dès l'année prochaine avec des participations financières un peu moindre. Le département a un Plan Départemental de l'Eau (PDE). Il invite tous les participants du Copil à participer et aider le 1er décembre au premier atelier de réflexion pour le prochain programme du PDE.

L'évolution des compétences amènent à se poser la question sur la nouvelle stratégie départementale de l'eau. Elle doit amener à un rôle fédérateur et partagé du PDE avec de nouveaux partenaires tels que la Région avec une vision homogène sur le département.

Voir quels nouveaux outils d'accompagnement pour les collectivités on peut mettre en place (Schéma départemental Eaux Usées et pluviales, Schéma Directeur Eau potable, ...). Tous ces outils ont joué un rôle de priorisation pour les collectivités que le département souhaite faire perdurer.

M. Guy USSEGLIO (Vice-Président du SyAGE délégué contrat et SAGE de l'Yerres et Président d'un syndicat d'eau potable sur Tournan-Gretz) regrette que tout ce qui est étude par rapport aux travaux et travaux sur les réseaux d'eau potable ne soient pas dans ce contrat. Des études de sectorisation (SDAEP, ...) pourraient par exemple être inscrites dans ce contrat.

M. Fabien ROUDIL apporte un premier élément de réponse, la Commission Locale de L'Eau peut être un endroit où on aborde ces thématiques à travers les commissions thématiques.

M. Guy USSEGLIO présente cette réflexion car selon lui, ça contribue à soulager les prélèvements. Il s'interroge notamment après ce que nous montre AQUI'Brie sur les liens entre les prélèvements, les niveaux de la nappe et les débits associés à l'Yerres.

Mme Claire GUILLOT GAUTIER (Agence de l'Eau Seine Normandie) répond que le contrat est multithématique mais avec une enveloppe géographique définie. Il existe un contrat pour les nappes souterraines (Le bassin versant hydrographique est différent du bassin versant hydrogéologique). Ce qui peut poser des problèmes d'échelles de territoire. Elle entend la pertinence par rapport aux eaux souterraines prélevées en nappe.

CONCLUSION

M. Eric CHALAUX remercie l'ensemble des participants. Il fait le constat qu'il reste beaucoup de travail pour atténuer toutes les prédictions présentées par AQUI'Brie. Il encourage à contacter Fabien ROUDIL, l'animateur du contrat pour plus d'informations.

M. Fabien ROUDIL remercie les partenaires techniques dont le conservatoire des espaces naturels d'Île-de-France et ID 77 (Seine et Marne Environnement) présent aujourd'hui. Il rappelle qu'il y aura un prochain comité de pilotage pour la déclinaison du SRCE la semaine du 11 ou 18 mars 2024 avec la présence de la Région Île-de-France. Pour le contrat de territoire le prochain Copil aura lieu en fin d'année 2024.

M. Eric CHALAUX rappelle qu'une consultation des collectivités sera faite en Février/Mars 2024 sur la feuille de route du SAGE qui est beaucoup plus ambitieux que celui en vigueur. Il encourage pour faire des remarques sur celle-ci. De nombreuses évolutions règlementaires et préconisations seront apportées notamment sur la gestion des eaux pluviales, la définition de l'espace de mobilité du cours d'eau.